

Titre		Politique de la gestion de la douleur au CHU Sainte-Justine		No : 2019-C-027-r2	
Directions responsables		Regroupement solutions douleur Direction des services professionnels (DSP), Direction des soins infirmiers (DSI) et Direction des services multidisciplinaire, santé mentale et réadaptation (DSMSMR)			
Applicable à		Toutes les directions du CHU Sainte-Justine			
Noms des signataires		Dr Marc Girard Mme Valérie Pelletier Mme Lyne Ouellette			
Signatures					
					
					
En vigueur le		2019-10-01		Révisé le	
				2025-05-12	

1. Contexte, but et portée

1.1 Contexte

La prévention et la prise en charge optimale de la douleur s'inscrivent dans le sens des valeurs du CHU Sainte-Justine : la quête de l'excellence, la bienveillance, le partenariat et l'engagements individuel et collectif. L'organisation est profondément engagée dans une démarche d'éthique organisationnelle où ces valeurs sont les assises des soins et services prodigués aux patients et à leur famille. Ces valeurs sont essentielles afin que les soins et services répondent adéquatement à l'ensemble des besoins des patients et de leurs proches.

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

Le CHU Sainte-Justine s'est doté d'une structure de gouvernance nommée le Regroupement *Solutions Douleur*, afin de s'engager à respecter les normes du *Health Standards Organization* (HSO) ou Organisation de normes en santé (1) sur la gestion de la douleur pédiatrique qui propose également des conseils en matière de pratiques de gestion de la douleur pédiatrique, de perfectionnement professionnel, d'élaboration de politiques et d'initiatives d'amélioration de la qualité. Cette norme HSO repose sur les objectifs transformateurs énoncés par la *Lancet Child & Adolescent Health Commission* (4), soit :

- 1) Rendre la douleur importante
- 2) Rendre la douleur compréhensible
- 3) Rendre la douleur visible
- 4) Mieux maîtriser la douleur

La prise en charge de la douleur, sous toutes ses dimensions (physique, psychologique, socioculturelle et spirituelle), est un acte de soins primordial. Les conditions de santé qui amènent les patients, enfants comme adultes, à consulter et à être admis au CHU Sainte-Justine, incluent très fréquemment une composante de douleur. Un soulagement adéquat de celle-ci favorise une expérience de soins empreinte d'humanisme et contribue à l'établissement d'une relation de confiance avec le patient et sa famille. À contrario, une prise en charge sous optimale de la douleur est souvent rapportée comme l'une des causes les plus significatives d'anxiété et de détresse chez les personnes qui fréquentent un milieu hospitalier, en plus de prolonger l'hospitalisation, de retarder la guérison et d'augmenter les complications.

Un soulagement de la douleur inadéquat, et ce, peu importe le type de douleur, peut avoir un impact sur la perception ultérieure de la douleur (exacerbation de la douleur perçue et de la détresse face aux futures procédures), allant jusqu'à l'évitement de certains soins. Chaque patient a le droit d'être préservé de ce genre de préjudices. En particulier, prévenir la douleur chez les patients pédiatriques dès aujourd'hui aura un effet bénéfique sur la trajectoire de santé et aidera à une transition plus douce et en confiance vers le système de santé adulte. Il est de la responsabilité des professionnels de la santé et de leurs collaborateurs de s'assurer que toutes les mesures possibles soient mises en œuvre pour protéger chaque patient de douleurs soulagées de manière sous-optimale.

1.2 But

Le but de cette politique est d'encadrer et de soutenir l'application des principes directeurs de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur de tout type (procédurale, aiguë et chronique). Elle remplace donc la politique spécifique sur la prise en charge de la douleur procédurale de 2019. Ceci doit être offert en tout temps à chaque patient qui reçoit des soins au CHU Sainte-Justine, peu importe sa trajectoire de soins et les intervenants impliqués. En personnalisant l'offre de services en regard des préférences et des besoins du patient, on met en place les actions nécessaires pour mettre de l'avant la qualité dans les soins prodigués encore davantage.

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

1.3 Portée

Cette politique s'adresse à l'ensemble des parties prenantes (gestionnaires, médecins spécialistes, infirmières, pharmaciens, professionnels tels physiothérapeutes ou ergothérapeutes, préposés, patients, familles, proches aidants, bénévoles et toute autre personne concernée) du CHU Sainte-Justine incluant le Centre de réadaptation Marie-Enfant (CRME) et les écoles affiliées. Elle est effective en tout temps, pour chaque patient. L'établissement s'engage à reconnaître que la gestion globale de la douleur est une priorité tant pour la clientèle pédiatrique qu'adulte.

Le CHU Sainte-Justine s'engage fermement à adopter des pratiques fondées sur les données probantes en matière de gestion de la douleur, incluant sa prévention, son évaluation et sa prise en charge, et à les diffuser à travers des programmes d'éducation pour les patients, les familles et le personnel.

2. Objectifs

- Guider et soutenir le personnel dans la mise en place des meilleures pratiques pour que tout patient ait accès à une prise en charge de la douleur adaptée aux besoins spécifiques de chaque patient et de sa famille ;
- S'assurer que la prévention de la douleur soit au cœur des préoccupations de tous les membres du personnel du CHU Sainte-Justine ;
- Créer un environnement favorable à la mise en place des modalités propices à la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur ;
- Considérer la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur lors de l'élaboration ou de la révision de tout protocole, tout guide de pratiques ou de tout acte de soins ;
- Outiller les patients et leur famille pour qu'ils comprennent bien ce à quoi ils peuvent s'attendre du CHU Sainte-Justine en matière de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur ;
- Dans un esprit de partenariat avec eux, favoriser l'implication et la contribution des patients et de leur famille dans la prévention, l'évaluation et la prise en charge optimale de la douleur dans la relation de soins ;
- Offrir un soutien et une expertise dans le domaine de la prévention, de l'évaluation et de la prise en charge de la douleur auprès des intervenants du CHU Sainte-Justine et du réseau.

3. Principes directeurs

- S'engager dans la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur en respectant les valeurs organisationnelles (quête de l'excellence, bienveillance, partenariat et engagement individuel et collectif) ;
- Prévenir la douleur en collaboration avec le patient et sa famille dans la mesure du possible ;
- Appliquer les quatre stratégies Toux doux (prévention, physique, psychologie, pharmacologique) dans la prévention et la prise en charge de la douleur et de l'anxiété

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

procédurales, en suivant le document de principe de la Société canadienne de pédiatrie sur le sujet (2) ;

- Personnaliser l'offre de services en regard des préférences et des besoins du patient/famille tout en respectant leurs valeurs et leurs croyances ;
- Élaborer un plan de prise en charge de la douleur en considérant tous les membres de l'équipe interdisciplinaire, en incluant l'enfant et sa famille ;
- Assurer une évaluation et une prise en charge optimale de la douleur en appliquant les protocoles et guides de pratiques validés et sécuritaires en vigueur, basés sur des données probantes, en combinant les méthodes pharmacologiques et non-pharmacologiques, selon les recommandations actuelles (3) ;
- Reconnaître que certaines populations sont à risque d'avoir une douleur sous-évaluée et prise en charge de manière sous-optimale vu leur âge, stade de développement, sexe, genre, handicap, état de santé, appartenance à une minorité visible ou à une communauté autochtone et que chacun a droit à l'équité en matière de santé (1) ;
- Mettre en place les meilleures pratiques en termes de saine gestion des opioïdes pour assurer la sécurité des patients et de la population.

4. Cadre normatif

En 2023, l'Organisation de normes en santé (HSO) a établi une première norme nationale concernant la prise en charge de la douleur chez les enfants, couvrant les aspects procéduraux, aigus et chroniques, et établissant ainsi des standards de soins à suivre (1).

De plus, les alignements du CHU Sainte-Justine correspondent également à ceux du groupe de travail canadien sur la douleur chez les Canadiens (Canadian Task Force on Pain) (5), soit:

- 1) Les personnes souffrantes sont reconnues et soutenues
- 2) La douleur est comprise, prévenue et traitée efficacement partout au Canada
- 3) Le Canada pourra mieux répondre aux besoins des personnes souffrant de douleurs chroniques à l'avenir

5. Définitions

- **Douleur** : La douleur peut être définie comme « une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, associée à un dommage tissulaire présent ou potentiel, ou décrite en termes d'un tel dommage » (6).
- **Douleur procédurale** : Douleur liée à des procédures médicales comme la ponction veineuse, l'insertion de voies intraveineuses, la ponction au talon, la ponction lombaire, le cathétérisme urétral, la réparation de lacérations, la vaccination, l'injection de médicaments, le drainage d'abcès, la réduction de fractures ou de luxations et toute autre procédure pouvant causer de la douleur et de la détresse (2,5).
- **Douleur aiguë** : Douleur dont le début est récent et qui apporte généralement des restrictions à la personne, dont la durée varie habituellement de quelques heures à un

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

maximum de trois mois (selon la durée prévue du processus de guérison), qui est liée à des lésions tissulaires et qui survient à la suite d'un traumatisme, d'une maladie aiguë, ou d'une chirurgie (3). Les enfants, tout comme les adultes, peuvent ressentir de la douleur aiguë et de la douleur chronique en même temps (5).

- **Douleur chronique** : La douleur chronique est une douleur qui persiste ou se reproduit pendant plus de 3 mois (8, 9).

Selon la Classification internationale des maladies (CIM-11) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (8), la douleur chronique peut être une maladie en soi (douleur chronique primaire), ou encore, elle est secondaire à une maladie sous-jacente (douleur chronique secondaire) (4). Elle est en général classée en trois grandes catégories, soit douleur nociceptive (exemples : cancer, spasmes musculaires, ostéoarthrite), douleur neuropathique (exemples : névralgie post-herpétique, syndrome Guillain-Barré, trauma médullaire) et douleur nociplastique (exemples : syndrome du côlon irritable, syndrome de douleur régionale complexe) (8). Les enfants et les adultes peuvent ressentir de la douleur aiguë et de la douleur chronique en même temps (3,5).

6. Règles d'application

Cette politique s'applique dans toutes les installations du CHU Sainte-Justine incluant le Centre de réadaptation Marie-Enfant et les écoles affiliées. Cette politique est destinée à l'ensemble des parties prenantes dans les services qui fournissent des soins aux nouveau-nés, aux nourrissons, aux enfants, aux adolescents, aux mères et à toute personne concernée. Ces parties prenantes incluent les gestionnaires, les médecins spécialistes, les infirmières, les pharmaciens, les professionnels, tel que les physiothérapeutes et les ergothérapeutes, les préposés, les patients, les familles, les proches aidants, les bénévoles et le personnel de soutien.

7. Rôles et responsabilités

7.1. Direction générale

- Adopter la politique de la gestion de la douleur du CHUSJ.
- Promouvoir la présente politique au sein du CHU Sainte-Justine, incluant le Centre de réadaptation Marie-Enfant et les écoles affiliées.
- S'assurer de l'application de la politique dans l'organisation.
- S'assurer de la présence d'un comité interdisciplinaire, incluant un ou des patients partenaires, ayant une vigie transversale sur la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur.
- S'assurer de la disponibilité des stratégies démontrées efficaces dans la littérature et de la présence de personnel certifié, nécessaire à leur application optimale.
- Soutenir les différentes directions dans la mise en place du plan d'action en douleur chronique 2021-2026 (9) et au-delà.
- Soutenir la mise en place de ressources professionnelles détenant des connaissances et des compétences dans l'accompagnement de patients vivant une expérience de douleur et en

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
<i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	<i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

particulier, mais non uniquement, dans le cas des patients présentant des besoins particuliers qui compliquent encore davantage la prévention, l'évaluation et la prise en charge de leurs douleurs (patients avec divers déficits neurologiques sévères, trouble du spectre de l'autisme, etc.).

7.2. Direction des services professionnels

- Définir et s'assurer de l'implantation des rôles et responsabilités des médecins, des pharmaciens et des professionnels de la santé sous sa direction en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur.
- Soutenir le développement des compétences en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur pour les médecins, dentistes et pharmaciens et autres professionnels de la santé sous la direction des services professionnels.
- S'assurer que la pratique médicale tienne compte de la prévention, de l'évaluation et de la prise en charge de la douleur dans sa pratique clinique.
- S'assurer que tout médecin pose les actions afin d'optimiser la prise en charge de la douleur.
- S'assurer de l'application de la présente politique chez ses membres.
- S'assurer que ses membres préviennent, évaluent et prennent en charge la douleur avec des stratégies basées sur les données probantes en incluant le patient et sa famille dans la prise de décision.
- S'assurer que ses membres soutiennent l'autonomisation des patients et des familles en termes de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur.
- Collaborer avec les autres directions dans la mise en place du plan d'action en douleur chronique 2021-2026 (9) et au-delà.

7.3. Direction des soins infirmiers

- Définir les rôles et responsabilités des professionnel(le)s en soins infirmiers et des préposé(e)s aux bénéficiaires selon leur champ de pratique et selon leurs activités réservées en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur.
- Assurer une vigie par rapport à l'application des meilleures pratiques en termes de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur et ce, de manière transversale au CHU Sainte-Justine.
- Déterminer les compétences nécessaires afin de prévenir, évaluer et prendre en charge la douleur selon leur niveau d'implication dans les soins.
- Rendre disponible la formation pour le développement des compétences.
- Soutenir le développement des compétences en prévention, en évaluation et en prise en charge de la douleur chez tout le personnel en soins infirmiers et les préposé(e)s aux bénéficiaires nouvellement embauché.
- S'assurer que la pratique infirmière tienne compte de la prévention, de l'évaluation (avec des outils adéquats) et de la prise en charge de la douleur dans sa pratique clinique.

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
<i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	<i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

- S'assurer que tout professionnel en soins infirmiers ou préposé(e) aux bénéficiaires pose les actions afin d'optimiser la prise en charge de la douleur.
- S'assurer de l'application de la présente politique chez ses membres.
- S'assurer que ses membres préviennent, évaluent et prennent en charge la douleur avec des stratégies basées sur les données probantes en incluant le patient et sa famille dans la prise de décision.
- Développer, diffuser et mettre à jour les programmes de formation ainsi que les outils cliniques en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur, basés sur les données probantes, destinés au personnel en soins infirmiers.
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action avec les directions concernées et les plateaux ciblés.
- Définir les objectifs et les indicateurs en termes de prévention, évaluation et prise en charge de la douleur et en assurer le suivi.
- Veiller à l'amélioration continue de la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur dans les soins et les services offerts dans l'organisation.
- Rendre disponibles les ressources nécessaires à l'implantation des bonnes pratiques.
- Intégrer la présente politique dans la pratique du personnel en soins infirmiers.
- Assurer le maintien des compétences en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur pour l'ensemble des soignants.
- S'assurer que ses membres soutiennent l'autonomisation des patients et des familles en termes de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur.
- Collaborer avec les autres directions dans la mise en place du plan d'action en douleur chronique 2021-2026 (9) et au-delà.

7.4. Direction des services multidisciplinaire, de la santé mentale et de la réadaptation

- Définir les rôles et responsabilités des professionnels de la santé sous sa direction en termes de prévention, évaluation et prise en charge de la douleur
- Déterminer les compétences nécessaires de ses membres afin de prévenir, évaluer et prendre en charge la douleur.
- Soutenir le développement des compétences en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur chez tous les professionnels de la santé en termes de formation initiale et continue.
- Soutenir, accroître et faire connaître le rôle d'une équipe certifiée en accompagnement procédural dans l'organisation. Cette équipe a comme mandat de promouvoir la préparation, la distraction et l'utilisation de différentes stratégies auprès des enfants pour réduire la douleur perçue et la détresse lors de procédures douloureuses. Elle procure également d'autres types d'accompagnement pertinents dans la prise en charge des douleurs aiguës et chroniques pour les patients

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
<i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	<i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

- Soutenir la formation de conseillères en milieu pédiatrique en offrant des opportunités de stage dans le cadre de leur formation professionnelle pour permettre d'accroître l'équipe de personnel certifié (CCLS) afin de s'approcher des standards canadiens des autres institutions pédiatriques.
- Faciliter l'utilisation des différentes stratégies adaptées à la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur par le personnel en rendant les ressources accessibles.
- S'assurer que la pratique des professionnels de la santé et des intervenants prévienne, évalue et prenne en charge la douleur en basant leur pratique sur des données probantes en incluant le patient et sa famille dans la prise de décision.
- S'assurer que ses membres soutiennent l'autonomisation des patients et des familles en termes de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur.
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action avec les directions concernées et les plateaux ciblés.
- Définir les objectifs et les indicateurs en termes de prévention, évaluation et prise en charge de la douleur et en assurer le suivi.
- Veiller à l'amélioration continue en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur dans les soins et les services offerts dans l'organisation.
- Rendre disponibles les ressources nécessaires à l'implantation des bonnes pratiques.
- Intégrer la présente politique dans la pratique du personnel.
- Collaborer avec les autres directions dans la mise en place du plan d'action en douleur chronique 2021-2026 (9) et au-delà.

7.5. Direction de l'enseignement

- Faciliter la diffusion de l'information et la formation en lien avec la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur pour les employés, les médecins et les stagiaires.
- Collaborer à l'élaboration de programmes de formation et de développement des compétences des professionnels de la santé en prévention, évaluation et prise en charge de la douleur.
- Proposer de nouvelles méthodes d'apprentissage et l'utilisation de technologies adaptées basées sur les innovations probantes à la formation des professionnels de la santé et des intervenants.
- Collaborer dans la mise en place des offres de stage auprès des conseillères en milieu pédiatrique (CCLS) dans le cadre de leur parcours académique.
- Soutenir la création d'outils pour la mise en place du plan d'action en douleur chroniques 2021-2026 (9) et au-delà.

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
<i>Approbation d'entrée en vigueur par le :</i> Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	<i>Contenu révisé et approuvé le :</i> Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

7.6. Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

- Contribuer à la mise en place d'audits en lien avec les normes d'évaluation de la douleur, de la surveillance des opioïdes, de la surveillance de la sédation procédurale et de l'application des stratégies Tout doux pour la prévention et la prise en charge de la douleur et de la détresse procédurales (2).
- Soutenir les équipes dans leurs démarches d'évaluation de l'expérience des patients et de leur famille en lien avec la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur.
- Contribuer à la réalisation des audits auprès des équipes pour s'assurer de l'application des bonnes pratiques en termes de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur.
- Diffuser les résultats des audits auprès des équipes de soins et du Regroupement Solution Douleur.
- Assurer une vigie des événements indésirables en lien avec l'évaluation, la prévention et la prise en charge de la douleur.

7.7. Direction de la recherche

- Contribuer au développement et faciliter le transfert des nouvelles connaissances en termes de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur au CHU Sainte-Justine et dans le réseau.
- Promouvoir la recherche dans les domaines de prévention, d'évaluation et de prise en charge de la douleur.

7.8. Direction des personnes, de la culture, du leadership, des communications et des relations publiques

- Diffuser et promouvoir les politiques du CHU Sainte-Justine en lien avec la prévention, l'évaluation et la prise en charge de la douleur, et les rendre disponibles, attrayants et facilement accessibles aux familles et au réseau sur son site internet et aux soignants du CHU Sainte-Justine via l'intranet et internet.
- Collaborer à la réalisation d'outils visuels permettant aux familles et aux équipes soignantes de prendre connaissance des stratégies disponibles pour prévenir, évaluer et prendre en charge la douleur.
- Diffuser, par les médias sociaux et tout autre moyen de communication utilisé, les stratégies et toute information pertinente pour les patients et leur famille concernant la prévention, l'évaluation et la gestion de la douleur.
- Soutenir la création d'outils et la promotion de ceux-ci pour la mise en place du plan d'action en douleur chronique 2021-2026 (9) et au-delà.

7.9. L'ensemble des gestionnaires

- Assurer l'application de la politique et sa mise en œuvre dans leurs services.

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

- S'assurer que toutes les directions soient familières avec les normes HSO sur la gestion de la douleur pédiatrique et alignent leurs rôles et leurs responsabilités avec celles-ci en connaissant les ressources disponibles pour mieux diriger leurs équipes (1,11).

7.10. Toute personne œuvrant au CHU Sainte-Justine

- Mettre la présente politique en application dans leur travail, selon leur niveau d'implication dans les soins.

8. Instances et intervenants consultés

Au CHUSJ :	À l'externe :
Dre Marie-Joëlle Doré-Bergeron	
Dre Evelyne D. Trottier	
Mme Geneviève Grégoire-Lalonde	
Mme Gabrielle Balcer-Lepage	
Mme Karine Bouchard	
Dre Kathryn DeKoven	
Mme Annie Joëlle Fortin	
M. Jérôme Milot	
Mme Andréanne Vigneault	
Mme Marie-France Langlet	
Mme Julie Paquette	
Mme Patricia Laforce	
Mme Gwenaëlle Trottet	
Mme Annie Lacroix	

9. Références

- (1) Health Standards Organization (HSO). (2023). *Norme de gestion de la douleur pédiatrique*. <https://healthstandards.org/fr/standard/gestion-de-la-douleur-pediatrique-can-hso-13200-2023-f/>
- (2) Trottier, E. D., Doré-Bergeron, M. J., Chauvin-Kimoff, L., Baerg, K., et Ali, S. (2019). La gestion de la douleur et de l'anxiété chez les enfants lors de brèves interventions diagnostiques et thérapeutiques. *Paediatrics & Child Health*, 24(8), 522-535. <https://academic.oup.com/pch/article/24/8/522/5670799>

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A

- (3) Trottier, E. D., Ali, S., Doré-Bergeron, M. J., et Chauvin-Kimoff, L. (2022). Les pratiques exemplaires pour l'évaluation et le traitement de la douleur chez les enfants. *Paediatrics & Child Health*, 27(7), 438-448.
- (4) Eccleston, C., Fisher, E., Howard, R.F., Slater, R., Forgeron, P., Palermo, T.M., Birnie, K.A., Anderson, B.J., Chambers, C.T., Crombez, G., Ljungman, G., Jordan, I., Jordan, Z., Roberts, C., Schechter, N., Sieberg, C.B., Tibboel, D., Walker, S.M., Wilkinson, D., et Wood, C. (2021). Delivering transformative action in paediatric pain: a Lancet Child & Adolescent Health Commission. *The Lancet Child & Adolescent Health*, 5(1), 47-87. doi: 10.1016/S2352-4642(20)30277-7
- (5) Canadian Pain Task Force Report (2021). *An action plan for pain in Canada*. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/corporate/about-health-canada/publicengagement/external-advisory-bodies/canadian-pain-task-force/report-2021-rapport/reportrapport-2021-eng.pdf>
- (6) Raja, S. N., Carr, D. B., Cohen, M., Finnerup, N. B., Flor, H., Gibson, S., ... & Vader, K. (2020). The revised International Association for the Study of Pain definition of pain: concepts, challenges, and compromises. *Pain*, 161(9), 1976-1982.
- (7) Organisation mondiale de la Santé. (2022). *Classification internationale des Maladies* (11ème révision). <https://icd.who.int/fr>
- (8) Treede, R.D., Rief, W., Barke, A., Aziz, Q., Bennett, M.I., Benoliel, R., Cohen, M., Evers, S., Finnerup, N.B., First, M.B., Giamberardino, M.A., Kassa, S., Korwisi, B., Kosek, E., Lavand'homme, P., Nicholas, M., Perrot, S., Scholz, J., Schug, S., ... Wang, S.J. (2019). Chronic pain as a symptom or a disease: the IASP Classification of Chronic Pain for the International Classification of Diseases (ICD-11), *PAIN*, 160(1), 19-27. doi: 10.1097/j.pain.0000000000001384
- (9) Ministère de la santé et des services sociaux. (2021). *Continuum de soins et de services en douleur chronique - Orientations et lignes directrices 2021-2026* (Publication no : 21-947-05W). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-947-05W.pdf>
- (10) Romito, B., Jewell, J., Jackson, M., Ernst, K., Hill, V., Hsu, B., ... et Vinocur, C. (2021). Child life services. *Pediatrics*, 147(1). <https://publications.aap.org/pediatrics/article/147/1/e2020040261/33412/Child-Life-Services?autologincheck=redirected>
- (11) Solutions for Kids In Pain/ Solution pour la Douleur chez les Enfants. <https://kidsinpain.ca/>

Numéro RPP : 2019-C-027-r2	
Approbation d'entrée en vigueur par le : Gestionnaire ou directeur : N/A Comité de direction : N/A Comité de régie : 2019-10-01 Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A	Contenu révisé et approuvé le : Gestionnaire ou directeur : 2025-05-12 Comité de direction : N/A Comité de régie : N/A Conseil d'administration : N/A Résolution no : N/A